

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Date de la convocation : 19 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION 2025 -06 - 05 C - ECOLES ELEMENTAIRES

- Demande de subvention TBI

Philippe BRUGERE, Maire de Meymac, indique que les classes du groupe primaire disposent de tableau blanc interactif (TBI). Certains TBI installés avant 2014 connaissent quelques soucis et il conviendrait d'anticiper l'obsolescence en programmant un renouvellement.

Dans cet esprit, les services ont proposé de se doter d'un TBI de classe mobile à l'école élémentaire.

- Le montant prévisionnel de ces investissements est estimé à 2.725.00 € HT.
- La commune souhaite engager ces acquisitions dès le mois de mai.
- Le Maire de la Commune de MEYMAC présente le Plan de Financement suivant

Estimation des dépenses H.T.	2.725,00 €	100 %
D.E.T.R. 2026 (50 %)	1.362,50 €	50 %
Autofinancement de la commune	1.362,50 €	50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DONNE son accord pour déposer un dossier DETR relatif à l'achat et à l'installation du nouveau TBI et des ordinateurs portables

SOLLICITE une subvention DETR d'un montant de 1 362.50 € correspondant à un taux de 50% sur l'achat HT

DIT que le BP 2026 de la Commune intégrera ces éléments

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme,
Meymac, le 10 Décembre 2025

Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20260105-2025-06-05-C-DE
Date de télétransmission : 05/01/2026
Date de réception préfecture : 05/01/2026